

REGISTRE CANADIEN DES ARMES À FEU EN DIRECT (RCAFED) (v.1.0 – 06/01)

RCAFED : Registre canadien des armes à feu en direct **SCEAF** : Système canadien d'enregistrement des armes à feu (du 1^{er} déc. 1998 à aujourd'hui)
CIPC : Centre d'information de la police canadienne **CRPQ** : Centre de renseignements policiers du Québec (CIPC au Québec)
PAARE : Propriétaire d'arme à autorisation restreinte enregistrée **SEAR** : Système d'enregistrement des armes à autorisation restreinte (expire le 1^{er} jan. 2003)

INTERROGATION D'URGENCE : Les appels acheminés vers la plupart des systèmes « 911 » au Canada fournissent des renseignements, ou vous pouvez déjà connaître le nom, le numéro de téléphone ou l'adresse qui peut être recherché dans le RCAFED par CIPC/CRPQ pour effectuer :

- une recherche par le nom de la personne dans **D PERSONNES** à l'aide de **RCAFED=O** au **CIPC** et **DPE** au **CRPQ**, ou
- une recherche par le nom de la personne ou de la corporation dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**, ou
- une recherche par le numéro de téléphone dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**, ou
- une recherche par l'adresse dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**.

Attention : Ne vous fiez pas à l'écran **D PERSONNES** pour obtenir le nombre de certificats d'enregistrement émis à une personne, au moyen d'un numéro de téléphone ou d'une adresse. Utilisez les écrans **D BIENS** ou **DAF**. (Voir verso)

1

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE : Le RCAFED effectue une recherche dans les dossiers du SCEAF et du SEAR (voir les notes plus bas). Les résultats des recherches mentionnées ci-haut correspondront à un numéro de permis relié à un client du SCEAF. Vous pouvez utiliser le numéro de permis pour effectuer une deuxième recherche et obtenir des renseignements détaillés sur la personne et sur toute arme à feu. Veuillez noter que seulement 10 résultats sont affichés à la fois pour les recherches dans le RCAFED.

INTERROGATION D'ENQUÊTE :

- recherche par numéro de permis du SCEAF dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**, ou
- recherche par numéro de série d'une arme à feu dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**, ou
- recherche par numéro du certificat d'enregistrement dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**, ou
- recherche par NEAF (numéro d'enregistrement de l'arme à feu) dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ**, ou
- recherche par numéro de propriétaire du SEAR dans **D BIENS** à **D RCAFED** au **CIPC** et **DAF** au **CRPQ** (du SEAR seulement).

Attention : Il ne faut pas inscrire un numéro de permis du SCEAF dans le champ du numéro du propriétaire, ni l'inverse.

2

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE : Une recherche par le numéro de permis du SCEAF vous donne plus de détails dans les résultats de recherche. La saisie des données relatives aux armes à feu ne sera peut-être pas terminée avant le 1^{er} jan. 2003. Parce qu'il y a plus d'information à réunir, une interrogation d'enquête portant sur la description d'une arme à feu demande un temps de réponse plus long qu'une interrogation d'urgence.

NOTES : Le SCEAF contient une copie des renseignements fournis dans les demandes relatives à la *Loi sur les armes à feu* et est surtout utilisé par les préposés aux armes à feu pour évaluer l'admissibilité des demandeurs. Le RCAFED remplace l'ancien PAARE; il contient une copie des renseignements qui se trouvent dans les SCEAF et SEAR et il est mis à jour quotidiennement. Puisque les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées inscrites dans le SEAR sont ajoutées au SCEAF, les dossiers seront retirés du SEAR. Les NEAF (numéro d'enregistrement de l'arme à feu) sont habituellement attribués lorsque le numéro de série de l'arme à feu n'est pas unique ou lorsqu'il n'y a pas de numéro de série.

ACCÈS : Tous les postes de travail CIPC qui utilisent Windows® ont un champ de saisie pour le RCAFED. Les postes de travail des répartiteurs des services de police et ceux des bureaux et les terminaux mobiles ont besoin d'un accès au CIPC et de programmation locale pour rendre visible et actif le champ d'interrogation du RCAFED. Dans certains services de police, les écrans d'interrogation du CIPC sont encore nommés "PAARE", mais les interrogations devraient être automatiquement redirigées vers le RCAFED.

PROBLÈMES TECHNIQUES : Si vous rencontrez des problèmes techniques avec le RCAFED, vous devriez d'abord communiquer avec le Bureau d'assistance central du CIPC au (613) 993-6666 ou au 1-800-461-7797. Vous pouvez également consulter le Guide de référence du CIPC (ou le Guide de référence du CRPQ au Québec) pour trouver de l'aide ou communiquer avec des personnes de votre administration.

SOUTIEN ADDITIONNEL : Si vous désirez obtenir plus d'information que celle recueillie au RCAFED, vous pouvez discuter des procédures requises avec votre contrôleur des armes à feu concernant l'émission de permis, le Registre canadien des armes à feu (RCAF) concernant les armes à feu et l'enregistrement, ou communiquer avec le bureau de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes (ENSALA) pour de l'aide concernant les enquêtes. Vous pouvez appeler à la ligne d'information réservée aux services de police pendant les heures de bureau pour obtenir des renseignements. Cette ligne d'information n'est pas un service de soutien d'urgence disponible 24 heures sur 24, sept jour sur sept.

SÉCURITÉ RADIO : Si vous devez communiquer des renseignements relatifs au RCAFED à l'aide de la radio, vous devez utiliser les codes radio. Les communications non sécurisées concernant l'emplacement d'une arme à feu et d'autres renseignements relatifs aux armes à feu peuvent compromettre la vie privée d'une personne et fournir des renseignements importants aux criminels qui utilisent des récepteurs à balayage. Utilisez les canaux radio, les lignes téléphoniques ou les autres moyens de communication sécurisés.

RCAFED par l'entremise du CIPC/CRPQ

Les policiers se servent du RCAFED pour protéger la sécurité du public et pour appliquer les dispositions relatives aux armes à feu de la Partie III du *Code criminel*.

RÉSULTATS DISPONIBLES	CHAMPS DE SAISIE POUR LES INTERROGATIONS D'URGENCE					CHAMPS DE SAISIE POUR LES INTERROGATIONS D'ENQUÊTE				
	PAR D PERS OU DPE RCAFED = 0	PAR D BIENS OU PAR DAF ET DÉFILER AU D RCAFED				PAR D BIENS OU PAR DAF ET DÉFILER AU D RCAFED				
	Recherche par nom de personne	Recherche par nom de personne	Recherche par nom de corporation	Recherche par N° de téléphone * (1)	Recherche par adresse * (1)	Recherche par N° de permis * (2)	Recherche par N° de série de l'arme à feu	Recherche par N° du certificat d'enregistrement	Recherche par NEAF	Recherche par N° du propriétaire * (2)
Degré de correspondance	•	•	•		•					
Nom de la corporation (entreprise)			•	•	•	•	•	•	•	
Nom de famille du titulaire du permis	•	•		•	•	•	•	•	•	•
Prénom 1 du titulaire du permis	•	•		•	•	•	•	•	•	•
Prénom 2 du titulaire du permis	•	•		•	•	•	•	•	•	•
Prénom 3 du titulaire du permis	•	•		•	•	•	•	•	•	•
Prénom usuel du titulaire du permis		•		•	•	•				
Sexe du titulaire du permis	•	•		•	•	•	•			•
Date de naissance du titulaire du permis	•	•		•	•	•	•			•
Taille du titulaire du permis	•					•				
Couleur des yeux du titulaire du permis	•					•				
Adresse	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Adresse postale du titulaire du permis						•				
No de téléphone du titulaire du permis				•						
Permis – type (p. ex. : PPS, PPA)						•				
Permis – conditions rattachées						•				
Permis – numéro	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Permis – état						•				
Permis – date d'expiration						•				
Permis – état du document tenant lieu						•				
Cert. d'enregis. – numéro						•	•	•	•	•
Cert. d'enregis. – date de délivrance										•
Cert. d'enregis. – état							•			
Cert. d'enregis. – nombre de certs.		•	•	•	•					
Nombre d'armes à feu					•					
Numéro du propriétaire (du SEAAR)		•					•	•		•
Numéro de série de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Marque de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Modèle de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Classe de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Type de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Calibre de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Mécanisme de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Capacité du chargeur de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Longueur du canon de l'arme à feu						•	•	•	•	•
Numéro d'enregis. de l'arme à feu (NEAF)						•	•	•		

* (1) = Une recherche du numéro de téléphone et de l'adresse n'est pas effectuée dans le SEAAR.

* (2) = Il ne faut pas rechercher un numéro de permis dans le champ du numéro de propriétaire, ni l'inverse.

La recherche du numéro du propriétaire ne s'effectue que dans le SEAAR.

AUTORISATIONS : Les renseignements sur les autorisations ne seront pas disponibles jusqu'à une date ultérieure.

RADIO : Si vous devez communiquer des renseignements relatifs au RCAFED à l'aide de la radio, vous devez utiliser les codes radio.